Bulletin municipal

ANDRE DES EAUX

EDITORIAL

Chers Concitoyennes, Concitoyens,

L'année 2012 a vu le départ en retraite de Mme Jeannine LE BRETON après plus de 32 ans au service des habitants de Saint-André-Des-Eaux.

2013 nous apporte une nouvelle secrétaire de mairie, Mme Valérie KOPP. Il lui faudra un peu de temps afin de mieux vous connaître, d'appréhender le périmètre communal. Faite lui confiance, les changements sont nécessaires afin de faire évoluer le monde en éternel recommencement.

Comme je vous l'ai annoncé aux vœux, l'année 2012 a été une année de transition. Toutefois, la commune a investi dans les routes des lieux dits « Le Hambout » et « La Haute Millière » pour la somme de 25 000 € dont 25 % subventionnés par le Conseil général des Côtes d'Armor (contrat de territoire), la route du pont de « La Lindais », à l'entrée de Penhouët, étant du ressort des routes communautaires et facturée à la Communauté de Communes du Pays d'Evran. D'autres dépenses ont été réalisées pour l'achat d'une tondeuse auto-portée et d'une remorque pour un montant total de 14 000 €.

Nous avons déposé le permis de construire de la nouvelle mairie en octobre, nous attendons la décision des bâtiments de France pour le démarrage des travaux et nous mettre aux normes d'accessibilité en 2015 imposées par la loi.

Ceux qui sont venus aux vœux ont pu découvrir les plans de la nouvelle mairie et la transformation de l'actuelle mairie en logement qui sera mis en location et l'aménagement du bourg n'est pas oublié.

Des plantations, un chemin piétonnier allant au cimetière, divers travaux suivant plans réalisés par des hommes de l'art seront mis en travaux par tranches. Le coût de l'ensemble étant en dehors de nos possibilités de financement, surtout qu'il y a toujours, malheureusement, des aléas en cours d'année.

Un gros morceau aussi pour la commune et pour le comité des fêtes, le relais des villages nous incombe cette année, ce sera le 30ème anniversaire, donc si possible, à ne pas rater.

A un an du terme de notre mandat d'élu, vous pourrez vous rendre compte des travaux effectués, des évolutions de votre commune, de sa population.

Je voudrais dire un mot sur la fusion de la Communauté de Communes du Pays d'Evran avec la CODI. Nous avons fait le plus facile, dire oui. Maintenant, il faut mettre en forme cette fusion car passer de 8 à 26 communes, il y a une grosse différence, il y aura des gagnants et des perdants. Souhaitons un juste milieu afin que cela puisse fonctionner pour le bien de tous. Soyons vigilent, assistons aux réunions, aux débats, il faut être à l'heure car le train passe et n'attend pas.

Je vous souhaite à toutes et à tous réussite dans vos entreprises, dans votre travail et que ceux qui sont en recherche d'emploi puissent reprendre espoir dans l'avenir, la plus belle étant la santé.

Votre Maire,
Albert MANCHON.

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 septembre 2012

L'an deux mil douze, le 20 septembre à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MANCHON Albert, Maire

Présents : MANCHON Albert, FEUDE Yannick, NOGUES Jean-Louis, BESSAA Christian, RENAULT Jean-Philippe, ROBIN Jean-Louis, BLOUTIN Mickael, ROUXEL Benoît, NEVEU Philippe, Mme MAUFFRAIS Karine

Absente excusée : CHAUVEL Chrystel

Secrétaire de séance : FEUDE Yannick

Objet : Consultation sur le projet de SAGE Rance-Frémur-Baie de Beaussais

Par courrier du 27 juin et en application de l'article L 212-6 du code de l'environnement, Monsieur le Président de la Commission Locale de l'Eau sollicite l'avis de la Commune de ST ANDRE DES EAUX, sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Rance-Frémur-Baie de Beaussais arrêté par la commission locale de l'eau (CLE) le 4 Juin 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- regrette de ne pas avoir reçu une synthèse de quelques feuilles au lieu de ce dossier épais et complexe,
- décide à l'unanimité de s'abstenir

Objet : Permis construire nouvelle mairie

Le maire soumet au conseil municipal les plans concernant la construction du nouvel accueil pour la mairie.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré : (9 voix pour et un contre)

- Approuve les plans de la future mairie
- Décide de déposer le permis de construire et autorise le maire à signer les documents.
- Souhaite monter le projet de transformation de la mairie actuelle en logement locatif en parallèle, et obtenir une estimation globale des travaux (nouvelle mairie et logement)

Objet : Aménagement du Bourg

Le maire soumet au conseil municipal les plans concernant l'aménagement et la sécurité du Bourg.

Il précise que de syndicat d'électricité doit étudier la possibilité d'enfouissement des réseaux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de continuer le projet et de demander une étude chiffrée pour l'aménagement global

Objet : Départ en retraite de la secrétaire

Le maire informe le conseil municipal du départ en retraite de Mme LE BRETON, secrétaire de mairie intercommunale, à compter du 1er janvier 2013.

Après contact avec le centre de gestion et suivant ces conseils, la durée hebdomadaire de service pourrait être fixée 14 heures et le recrutement s'effectuerait sur le grade d'adjoint administratif ou de rédacteur.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide :

- De maintenir le service intercommunal entre TREFUMEL et SAINT ANDRE DES EAUX
- De diminuer la durée hebdomadaire de service fixée actuellement à 17 heures 30 minutes pour le ramener à 14 heures à compter du 1er janvier 2013
- De maintenir l'ouverture de la mairie le mercredi et de l'ouvrir en plus un samedi matin une fois par mois
- De demander au CDG 22 d'assister les communes pour le recrutement d'un adjoint administratif ou d'un rédacteur.

Objet : Salle multifonction - amélioration

Le maire informe le Conseil Municipal que les loueurs de la salle multifonction se plaignent de l'insonorisation.

Le Conseil municipal décide :

- de demander à M. JOUANNY architecte de trouver une solution pour remédier au problème ou proposer les noms de techniciens ou de bureaux spécialisés dans l'acoustique afin de réaliser une étude et évaluer ainsi les travaux à effectuer
- De solliciter des devis pour la pose de stores dans la cuisine et sur le côté ouest de la salle

Objet : Pont de Penhouët

Le maire indique au conseil Municipal que la tête du pont de Penhouêt s'est écroulée, à sujet, il a demandé à M. MORDRET maçon à St ANDRE de lui établir un devis pour la réfection. Le devis s'élève à 772.80 € HT

Le conseil Municipal après en avoir délibéré approuve le devis (9 pour et une abstention)

Objet : Signalisation

Le maire fait part Conseil Municipal que des panneaux de signalisation de village ont été arrachés et que d'autres sont en mauvais état. Il y a lieu aussi d'indiquer les nouvelles routes qui ont été crées derrière l'église et qui desservent plusieurs maisons notamment la « Rue du Champ aux Moines et la « Rue des Bas Champs ».

Le conseil Municipal après en avoir délibéré décide :

- de passer une commande de panneaux de signalisation
- d'engager une réflexion avec les services de la poste afin d'effectuer la dénomination des rues et la numérotation des maisons

Objet : festival Gwall Bagad

Le maire fait part au Conseil Municipal de la demande faite au conseil général pour la réalisation d'un festival qui se déroulerait les 5, 6 et 7 octobre 2012 sur un terrain leur appartenant situé près de l'ancienne église. Le maire souligne que le festival « des arts sonnés » doit avoir lieu le 21,22 et 23 septembre dans la commune, celui-ci étant organisé par des associations communales.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de ne pas autoriser ce festival (9 contre et 1 abstention)

Objet : terrain GUIDE

Le maire fait part au Conseil Municipal de la demande effectuée par M. GUIDE demeurant Au Champ Richet concernant la division d'un terrain sur lequel est construite sa maison d'un côté et de l'autre existe une plantation d'arbres. Il souhaiterait que la partie plantée devienne constructible.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'examiner sa demande lors de l'élaboration d'une nouvelle carte communale.

SEANCE DU 23 Novembre 2012

L'an deux mil douze, le 23 Novembre à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MANCHON Albert, Maire

Présents : MANCHON Albert, NOGUES Jean-Louis, BESSAA Christian, RENAULT Jean-Philippe, ROBIN Jean-Louis, NEVEU Philippe, Mme CHAUVEL Chrystel

Ayant donné pouvoir : FEUDE Yannick, MAUFFRAIS Karine

Absents excusés : BLOUTIN Mickael, ROUXEL Benoît,

Secrétaire de séance : CHAUVEL Chrystel

Objet : Fusion CODI-Communauté de communes du pays d'EVRAN

Le maire expose au conseil :

- que depuis plusieurs mois, existe un projet de fusion entre les communautés de communes de DINAN et le pays d'EVRAN.
- Que les élus des deux communautés se sont rencontrés à plusieurs reprises, pour comparer les principales compétences exercées par ces 2 communautés.
- Que ces moments d'échanges, orientés entre autres sur le rapprochement des compétences, ont permis de dégager une volonté unanime de fusion.
- Que ce projet de fusion répond foncièrement à la réforme des collectivités territoriales adoptée par le parlement en date du 16 décembre 2010

Après en avoir délibéré le conseil Municipal :

- Accepte le projet de fusion de la communauté de communes du Pays d'EVRAN avec la CODI (9 voix pour)
- refuse la fusion immédiate sans négociations préalables (9 voix)

Objet : mouvement de crédit

Le maire indique au Conseil que le budget primitif en section d'investissement est en déséquilibre de 0,10 € et que des mouvements de crédit sont nécessaires. Le conseil municipal après en avoir délibéré décide ce qui suit :

Désignation	Diminution de crédit	Augmentation de crédit
D 6488 : autres charges		605.00 €
Total D 012 : charges de personnel		**605.00 €**
D 022 : dépenses imprévues fonctionnement	605.00 €	
TOTAL D 022 : Dépense imprévues fonct.	605.00 €	
D 2111 : terrains nus		1 000.00 €
D 2112 : Terrain de voirie		3 000.10 €
D 21711 : terrains nus	1 000.00 €	
D 21712 : Terrains de voirie	3 000.00 €	
TOTAL D 21 Immobilisations corporelles	**4 000.00 €**	**4 000.10 €**

Objet : Institution d'une taxe d'aménagement

Vu, le code de l'urbanisme et notamment ses articles L331-3 et suivants

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide :

- d'instituer sur le territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 2%.
- de supprimer les P.V.R. à compter de la date d'entrée en vigueur de la taxe d'aménagement

La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans. Toutefois le taux fixé ci- dessus pourra être modifié tous les ans.

SEANCE DU 18 décembre 2012

L'an deux mil douze, le 18 Décembre à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MANCHON Albert, Maire

Présents : MANCHON Albert, NOGUES Jean-Louis, BESSAA Christian, RENAULT Jean-Philippe, ROBIN Jean-Louis, NEVEU Philippe, FEUDE Yannick, BLOUTIN Mickael, ROUXEL Benoît

Ayant donné pouvoir : CHAUVEL Chrystel, MAUFFRAIS Karine

Secrétaire de séance : FEUDE Yannick

Objet : Participation financière collège La Gautrais

Le maire expose au conseil la demande du collège La Gautrais à Plouasne d'une aide financière de la part de la commune pour la participation de deux élèves demeurant à Saint-André-des-Eaux à un voyage à Londres.

Après en avoir délibéré le conseil Municipal refuse d'accorder une participation financière de la commune (11 voix)

Objet : Conseil Général : adhésion de la commune à l'Agence d'Appui aux Collectivités

Le maire expose au conseil la volonté du Conseil Général, de l'AMF et des Présidents d'EPCI des Côtes d'Armor de créer un établissement public dénommé agence technique départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et établissements publics intercommunaux du Département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financière.

Après avoir pris connaissance des projets de statuts et des conditions d'adhésion propres à ce futur établissement public,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et compte tenu de l'intérêt pour la Commune d'une telle structure,

DECIDE (11 voix) :

- D'approuver les conditions de création d'un tel établissement public, ainsi que ses projets de statuts qui seront définitivement adoptés par son Conseil d'administration,
- D'adhérer à cet établissement public,
- D'approuver le versement d'une cotisation annuelle de l'ordre de soixante quinze centimes d'euro par habitant DGF et d'inscrire cette dépense au Budget, étant entendu que le montant annuel définitif sera fixé par le Conseil d'administration de l'établissement public,
- De désigner Monsieur Albert MANCHON pour représenter la commune à l'assemblée générale de l'établissement public,
- D'autoriser Monsieur Albert MANCHON, Maire, à signer toutes pièces relatives à cette adhésion ainsi que les conventions à venir avec cet établissement.

Objet : Vœux du Maire – départ de Jeannine LE BRETON

Le Maire informe le Conseil Municipal que la cérémonie des vœux aura lieu le samedi 12 janvier à 11 heures à la salle des Rainettes.

A cette occasion, Mme Jeannine LE BRETON sera remerciée pour ses années de service au sein de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide (11 voix)

- de faire un cadeau de départ au nom de la commune à Mme LE BRETON pour un montant de 300 €,
- de faire un cadeau de bienvenue aux nouveau-nés de l'année pour un montant de 31.50 €.

Objet : Mairie et logement : présentation et lancement de l'appel d'offre

Le Maire présente au Conseil Municipal les projets de rénovation des bâtiments attenants à la salle des Rainettes pour y installer les locaux de la future mairie et de transformation de la mairie actuelle en un logement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide (11 voix) le lancement de l'appel d'offre pour la réalisation des travaux en deux phases :

- Phase 1 : réalisation d'une nouvelle mairie,
- Phase 2 : transformation de la mairie actuelle en logement.

Objet : Location de la salle des Rainettes

Le Maire propose au Conseil Municipal de modifier les modalités de location de la salle c'est-à-dire de la louer en week-end complet et de ne plus permettre de location d'une journée (samedi ou dimanche).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide (9 voix pour et 2 abstentions) de ne louer la salle qu'en formule de week-end complet.

RAPPEL DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES RAINETTES

Coût de la location au week-end :

Personnes de la commune	Personnes hors commune
170 €	300 €

La consommation d'électricité est facturée *0.20* € du kW/H.
La location de la vaisselle est en supplément : 0,30 € le couvert (2 assiettes plates, 1 assiette à dessert, deux verres une tasse, une fourchette, un couteau, et une cuillère) La vaisselle louée sera retirée et entreposée dans la le local « plonge » lors de la remise des clés.

LA VIE DE LA COMMUNE

ETAT CIVIL

Naissances

Elona JUBIN née le 11/07/12 à Saint-Grégoire
Louis MORANT né le 10/10/12 à Dinan
Aaron DONIO né le 21/12/12 à Dinan (photo)

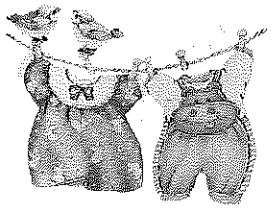

Mariages
Le 11 mai 2012 : Gaëlle, Sophie, Marie ROBIN et Aymeric, Marie, Geoffroy SAINTE-CLAIRE DEVILLE, « Le Champ Richet »

Décès

Le 3 mars 2012 : Raymond DENIEL, « Les Basses Mares »

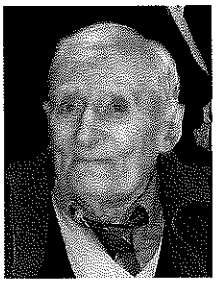

CHANGEMENT A L'ACCUEIL DE LA MAIRIE

Vendredi 14 décembre, était le dernier jour d'activité pour Mme Jeannine LE BRETON, secrétaire de mairie à Saint-André-des-Eaux, qui a fait valoir ses droits à la retraite le 31 décembre dernier.

Le maire, Albert Manchon, à retracé en quelques lignes la longue carrière de Mme LE BRETON. Après un bref passage à la Chapelle aux Filtzmeens, elle débute le 1er avril 1980, suite au départ en retraite de M. André SUAS, qui avait exercé pendant 32 années! Elle est recrutée par le Conseil Municipal sur proposition de Robert NOGUES, à l'époque Maire de la commune. Elle restera également plus de 32 années en poste à Saint-André-Des-Eaux.

Le maire honoraire, Robert NOGUES à fait l'éloge de celle qui fut durant 28 années, **"une fonctionnaire d'une rare qualité, aussi bien au secrétariat de la mairie, qu'a celui du syndicat de la basse vallée de la Rance ou encore au secrétariat du RPI de l'école des faluns".** Il a souligné, sa compétence irréprochable et son dévouement absolu pour la commune, **"vous avez fait preuve d'une conscience professionnelle qui s'est toujours affirmée, notamment votre ponctualité au travail et votre franc parlé !"**

Le conseil municipal présent au grand complet, lui a souhaité une longue et heureuse retraite avant de conclure la cérémonie autour d'un verre.

Les habitants de Saint-André-des-Eaux vont devoir s'habituer à une nouvelle tête, celle de Valérie Kopp qui est la nouvelle secrétaire de mairie-à partir de ce 1er janvier.

Depuis quelques jours déjà, elle ouvre les archives et organise tout cela à sa pratique. Et de l'expérience, elle en a déjà pour s'occuper de son nouveau poste, à St-André mais aussi partagé avec Tréfumel et quelques heures à la Communauté de Communes.

« Ma formation de base est sur l'environnement. Puis j'ai rejoint la formation du centre de gestion aux métiers administratifs avant de travailler à la mairie de Mégrit, à Trémeur, au CCAS de Plénée-Jugon Dolo et puis aujourd'hui je termine un travail toujours très intéressant à la mairie d'Aucaleuc. »

« Pour ce poste, il y avait une dizaine de candidats, précise Albert Manchon, le maire. Nous avons retenu Valérie pour son profil de titulaire d'un concours de la fonction publique territoriale - adjointe administrative de 1ère classe- et aussi pour la proximité de son domicile.
Nous sommes heureux de l'accueillir. Nous savons bien que chacun aura le souci de l'accueillir de la meilleure manière qu'il soit ! »

(Article du Petit Bleu du 3 janvier3013)

VOEUX DU MAIRE

Au cours de cette cérémonie, le maire a présenté les réalisations de l'année 2012 :

- Réfection des routes du Hambout et de la Haute Millière pour 25 000 € subventionnée à hauteur de 20 % par le Conseil Général (Contrat de Territoire) et du tronçon de la Route Départementale D26 jusqu'à l'entrée du Village de Penhouët financée par la Communauté de Communes d'Evran.
- Remplacement de la tondeuse et de la remorque pour près de 14000 €,
- Remise en état du parapet du pont de Penhouët par un maçon, endommagé 3 semaines plus tard, la nuit de la Toussaint, par un chauffard qui ne s'est toujours pas manifesté,
- Fusion avec la CODI : de 8 communes, nous allons passer à 26.

... et a fait part à l'assemblée des projets de réalisation pour 2013 :

- Plantation de nouvelles essences suite à la vente des peupliers,
- Construction de l'accueil de la mairie en prolongement de la salle des rainettes avec parking,
- Transformation de l'actuelle mairie en logement communal,
- Aménagement du bourg par tranches (voir plan en fin de bulletin).

En parallèle de ces projets à mener, cette année 2013 sera un peu exceptionnelle car c'est notre tour d'organiser le 30ème Relais des Villages, une lourde tache entre le Conseil Municipal et le Comité des Fêtes. Ce sera le 4 mai, nous comptons sur votre présence et votre participation.

Monsieur Le Maire a présenté les nouveaux bébés de l'année et remis un cadeau de bienvenue pour chacun des nouveau-nés présents.

Il a également salué les nouveaux arrivants sur la commune.

REPAS CCAS

Le repas du Comité d'Action Social anciens a eu lieu le samedi 1er décembre, une quarantaine de personnes environ étaient présentes.

Les convives ont pu apprécier le repas mijoté par
Mickaël BLOUTIN-« MB-Traiteur-cuisine à domicile ».
Qui est également conseiller municipal.

C'est un moment de convivialité, de discussion et d'écoute autour d'un repas.

Et de trinquer à la santé de nos ainés.

VIE ASSOCIATIVE

Initialement prévue le 18 janvier et reportée pour cause météorologique, l'assemblée générale du comité des fêtes de St André des Eaux a eu lieu ce jeudi 31 janvier.

Viviane COMMEUREUC a présenté son dernier bilan financier, puisqu'après 9 années au poste de trésorière elle a souhaité passer la main, tout comme **Jean-Marc RENAULT,** vice président en charge de la course cycliste depuis plus de trente ans.

Le Président **Jean-Louis NOGUES** a tenu à les remercier pour **"leur dévouement sans faille au sein de l'association pendant ces nombreuses années".**

Un nouveau bureau a donc été constitué comme suit:
Président : Jean-Louis NOGUES
Vice président :
Loïc MAUFRAIS, Mickaël BLOUTIN,
Jean-Pierre LANGLAIS,
Marcel COMMEUREUC
Trésorier : Maxime LE GRAND
Trésorier adjoint: Jeannine LEBRETON
Secrétaire : Christine BOUFFIOUX,
Secrétaire adjoint: Christian BESSAA

"Le calendrier sera bien rempli" à annoncé le président, puisque le 4 mai la commune et les associations de St André des Eaux accueilleront le 30ème Relais de villages, **"les documents administratifs ont été envoyés en préfecture, toutes les communes nous ont retourné les autorisations, nous aurons une première réunion le 8 février avec les deux autres associations, l'ASADE et Les Papillonades et fin février nous convierons les communes participantes"**

La réunion s'est achevée par la traditionnelle galette des rois.

Calendrier des fêtes :

- Samedi 4 Mai, Organisation du relais des villages
- Dimanche 14 juillet, Joutes nautiques au port de DINAN-LANVALLAY
- Dimanche 4 aout Fête communale (Marathon, course cycliste)
- Mardi 31 décembre repas de la Saint SYLVESTRE

30ème RELAIS DES VILLAGES

La commune de Saint André des Eaux a l'honneur d'être en charge de l'organisation du **30ème** Relais des Villages, qui aura lieu le **4 mai 2013.**

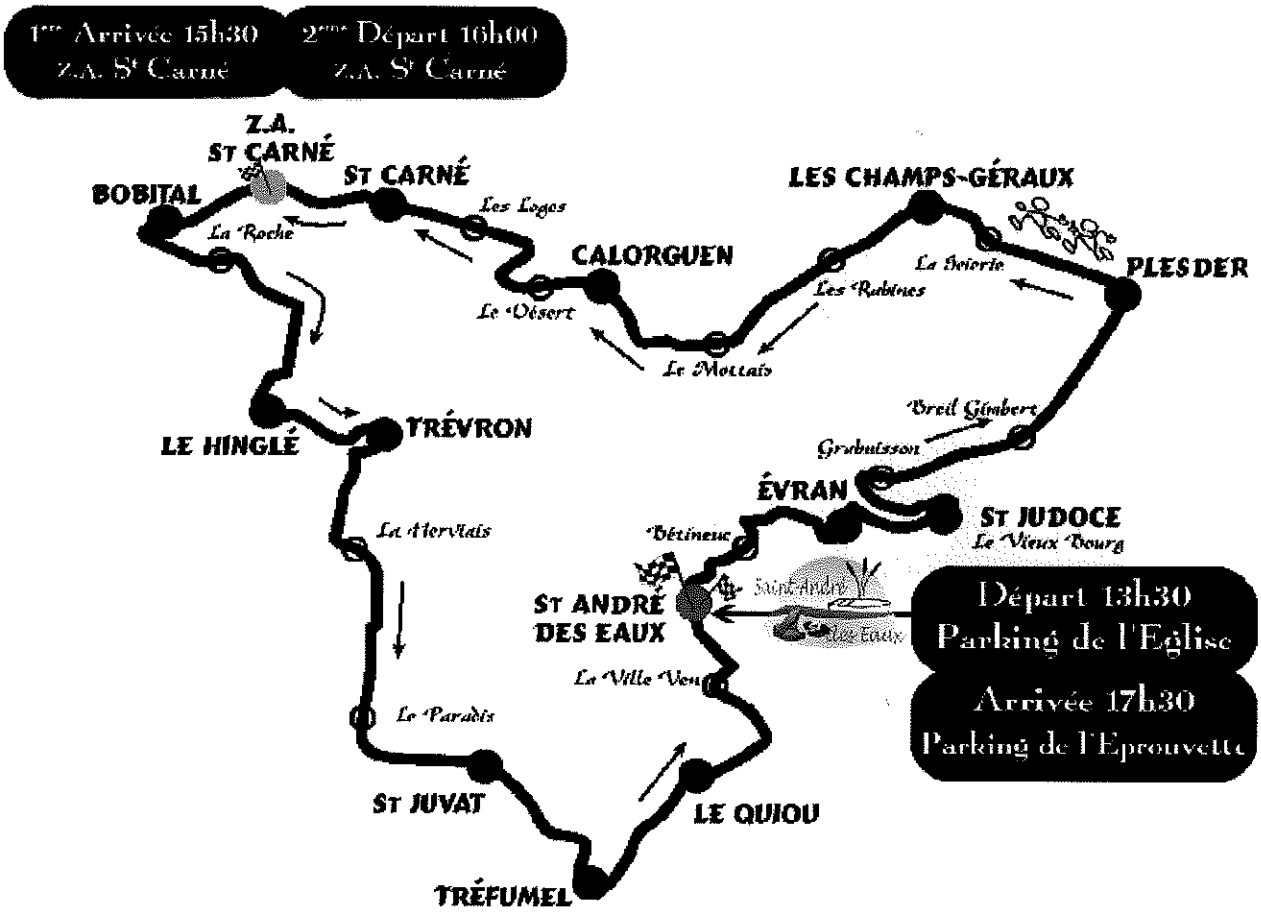

Comme en 2002, les associations de la commune vont être mises à contribution pour que la fête soit une réussite.

Le comité des Fêtes, de concert avec l'ASADE et les Papillonades, en appelle à toutes les bonnes volontés pour la mise en place de l'organisation. Bon nombre d'entre vous, ont déjà participé à cet événement qui va demander un grand nombre de bénévoles. C'est l'occasion pour les nouveaux habitants de faire connaissance avec le reste de la population! Cela en participant comme bénévole, en courant ou en faisant courir vos enfants.

Départ à St JUVAT en 2011

à CALORGUEN-le passage du témoin

Les Relais

N°	HEURE	PARCOURS	KM	SEXE	AGE
1	13h30	Ligne d'arrivée du Marathon / Mairie	0,250	H/F	10-12
2	13h32	ST ANDRE DES EAUX(Mairie) / BÉTINEUC	1,5	H/F	13/15
3	13h40	BÉTINEUC / ÉVRAN (mairie)	1,7	F	25/35
4	13h50	ÉVRAN /STJUDOCE	1,3	F	20/30
5	13h58	ST JUDOCE / GRABUISSON	4	H/F	7 à 77
6	14h16	GRABUISSON / BREIL GIMBERT	1,1	H	12-15
7	14h20	BREIL GIMBERT / PLESDER	2,6	H	20/30
8	14h32	PLESDER / CARROSSERIE	2,8	H	25/30
9	14h43	CARROSSERIE / LES CHAMPS GÉRAUX	0,8	F	40/50
10	14h47	LES CHAMPS GÉRAUX / LES RABINES	1,8	F	30/40
11	14h55	LES RABINES/ LES GARENNES	2,5	H	35/45
12	15h05	LES GARENNES / L'ÉTOUBLETTE	1,9	H	30/35
13	15h13	L'ÉTOUBLETTE / CALORGUEN	0,4	H/F	08-10
14	15h15	CALORGUEN / LE DÉSERT	0,6	H/F	10-12
15	15h17	LE DÉSERT / LES LOGES	1,5	H	20/30
16	15h24	LES LOGES / St CARNÉ	1,6	H	30/40
17	15h29	St CARNÉ / Entrée de la ZA	1,1	F	20/30
18	15h34	Entrée de la ZONE ARTISANALE / Entreprise « De Laval »	0,200 m	H/F	8/10 ans
1ère arrivée	15h35	ZONE ARTISANALE /	27,45	Km	

		Pause ZA - St Carné			
N°	HEURE	PARCOURS	KM	SEXE	AGE
19	16h00	ZONE ARTISANALE/ BOBITAL	2	H	30/ 40
20	16h08	BOBITAL / LA ROCHE	1	F	15/20
21	16h13	LA ROCHE / LE HINGLE (EGLISE)	3,2	H/F	40/50
22	16h15	LE HINGLE / TREVRON	1,7	H/F	25/35
23	16H22	TREVRON / LA HERVIAIS	2	H	30/40
24	16h40	LA HERVIAIS / LE PARADIS	2,1	H/F	35/45
25	16h48	LE PARADIS / ST JUVAT	2	F	30/40
26	16h56	ST JUVAT / TREFUMEL	2,2	H	15/20
27	17h04	TREFUMEL / LE QUIOU	1,7	F	30/40
28	17h11	LE QUIOU / LA VILLE VEN	2,8	H	25/35
29	17h22	LA VILLE VEN / St ANDRE DES EAUX	1,2	F	15/20
30	17h27	Relais étang	0,300	H/F	+ 60 ans
31	17h29	Relais étang	0,200	H/F	8/10ans
32	1h30	Relais étang	0,250	H/F	6/8 ans
33	17h31	Relais étang	0,200	H/F	6/8 ans
34	17h32	Parking de L'Éprouvette	0,150	H/F	- 6 ans + Élu
2nd arrivée	17h33	Arrivée	23	Km	
			50,45	Km	

Un repas sera servi le soir à la salle du clos Gastel

Pour tout renseignement merci de contacter Jean-Louis NOGUES au 06 76 28 22 25

Le comité organisateur.

A.S.A.D.E / EPROUVETTE

ASSOCIATION de SAINT ANDRE DES EAUX

Pour la diffusion et le développement de la culture, sous toutes ses formes et pour tous publics, en milieu rural

Bonjour et bonne année à tous

Il y a un an naissait un bébé éprouvette nommé l'A.S.A.D.E

En une année l'association a bien grandi, arrosé de belles soirées musicales et ensoleillé par une centaines d'adhérents, de bénevoles et de très nombreux participants de tout âge.

En plus de nos soirées, nous avons été présent sur la programmation de l'éprouvette sans qui rien n'aurai été possible car plus qu'un café de pays et le seul commerce du village, c'est un lieu fédérateur d'énergie, de rencontre et de toutes les cultures (expositions, jeux, musique, théatre, chorale.....)

Programmation de l'ASADE en 2012 :

Samedi 28 Janvier : soirée présentation de l'association et lancement des adhésions
avec de nombreux artistes : clown,marionnetiste,musiciens professionnels (500 pers)
Samedi 7 Avril : concert de GARI GREU, chanteur de Massilia Sound Systeme (300 pers)
Jeudi 26 Avril : concert de VOLO (ex Wriggles) (200 pers)
Jeudi 17 Mai : concert de SANTA MACAÏRO ORKESTAR (250 pers)
Vend 21 et Sam 22 Sept : Festival des Arts Sonnés (1900 pers)
Dim 9 Déc : Marché de Noël avec de nombreuses animations et exposants (400 pers)

L'ASADE en image

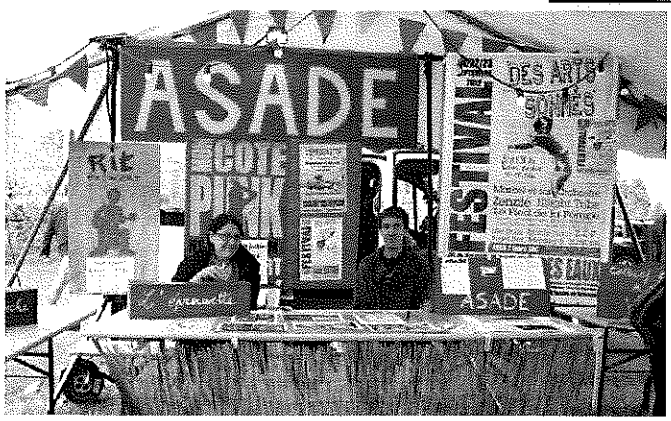

Stand éprouvette/ASADE, Combourg 06/12

Soirée du 28/01/12. 8 des 11 membres du bureau

Bugle Noz . 28/01/12

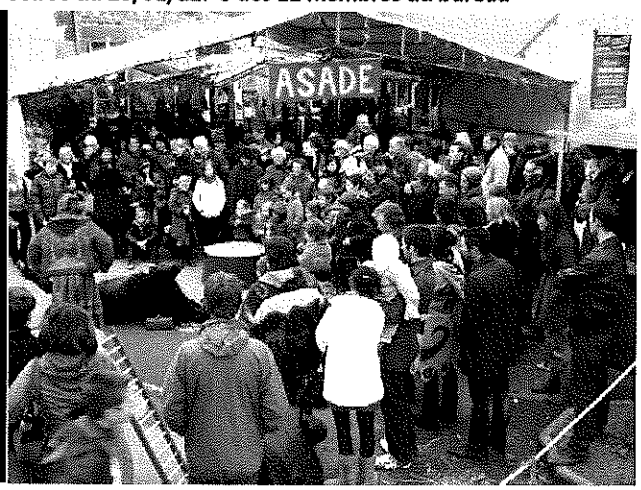

Marché de Noël . 9/12/12

A.S.A.D.E / EPROUVETTE

ASSOCIATION de SAINT ANDRE DES EAUX

Pour la diffusion et le développement de la culture, sous toutes ses formes et pour tous publics, en milieu rural

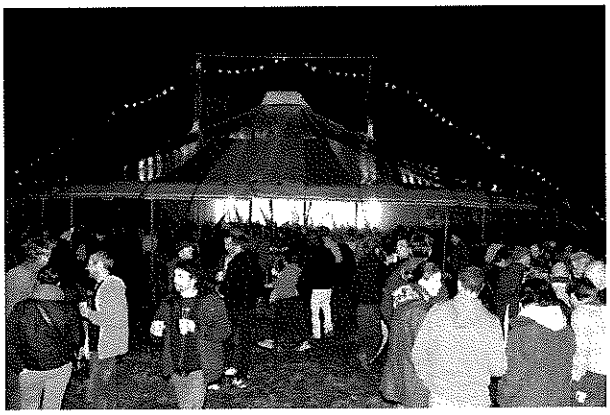

Festival des Arts Sonnés . 21 et 22/09/12

Le festival a été, pour une première édition, une vrai réussite dans son organisation et en public avec 1900 personnes sur le week end mais surtout une réussite humaine avec une équipe de 100 bénévoles. Le budget du festival est de 74000 € dont 90% ont été dépensés localement en denrée, en location et achat de matériel, en prestation de service et artistique.

(déficit de 9000 € : payé avec les aides de 4150€ et le solde en autofinancement)

Merci à tous nos partenaires financiers :

Mairie 150€, Comité des fêtes 100€, Super U Lanvallay 400 €, Din'en'Bio 2000 €, Conseil Régional 1500€

Et à tous nos partenaires annonceurs : Ouest France, le Petit Bleu, Radio Activ', Fréquence 10, Ty Zicos.

Nous tenons à remercier tout particulièrement Monsieur Jean Louis Nogues qui a largement contribué à la réussite de nos actions en donnant de son temps, de son énergie et en faisant fonctionner tous ses réseaux.

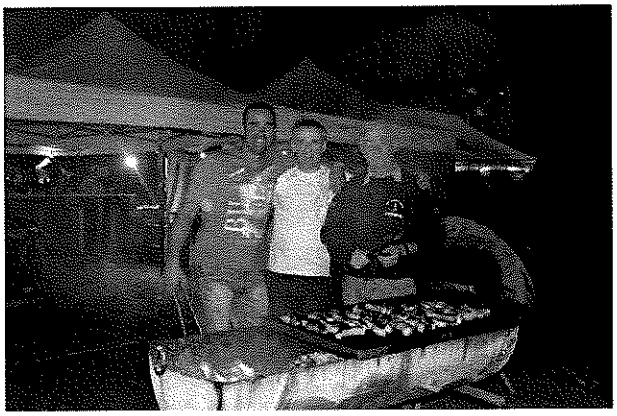

En 2013 nous avons encore de nombreux projets et concrètement nous allons participer à fleurir le village par l'achat de plantes au printemps et nous serons présent, avec l'association les Papillonnades, aux cotés du comité des fêtes pour l'organisation du relais des villages le Samedi 4 Mai.

Et bien sur la 2ème édition du festival des Arts Sonnées qui aura lieu le vendredi 20 et samedi 21 Sept 2013.

Toutes ces actions s'inscrivent dans les valeurs de l'éducation populaire et favorisent donc la mixité sociale, une citoyenneté active, éco-responsable et l'accessibilité pour tous.

Ils ont aussi pour objectif d'encourager les jeunes et moins jeunes à participer, à échanger leurs expériences. Une vraie source d'énergie pour affronter les dures réalités de notre quotidien.

Ces projets ont une dimension formatrice basée sur la responsabilité,l'autonomie et l'expérimentation.

Merci à tous ceux qui ont participé de part leur présence ou en donnant de leur temps

Café de Pays l'éprouvette

SAINT ANDRE DES EAUX 22630 – à coté de la base de loisirs de Bétineuc

Programmation de Janvier à Mai 2013

JANVIER :

Samedi 12 : **FATRAS**

Dimanche 20 : **THEATRE D'IMPRO avec IMPROCOLO de DINAN**

Samedi 26 : **L'A.S.A.D.E fête ses un an: Une soirée des Arts sonnantes**
Dès 20h avec SUCCESS - Dj ORDOEUVRE + Surprises
Entrée 4 € / 2€ adhérent(e)s, adhésions 2013 : 10€

FEVRIER :

Samedi 9 : **LES GARCONS TROTTOIRS**

Samedi 16 : **JOYEUX BORDEL**

MARS :

Vendredi 8 : **SILENCE**

Samedi 16 : **LES CHENILLADES / CARNAVAL**
Association LES PAPILLONNADES

Samedi 30 : **MEGA PHONE TOUR**

AVRIL :

Samedi 13 : **MOJO MACHINE**

Samedi 27 : **NOCTAMBULE**

MAI :

Samedi 11 : **PIERRE MUSSI**

Samedi 25 : **MOMO**

RESTAURATION SUR PLACE

** La 2ème édition du Festival des Arts Sonnés aura lieu le Vendredi 20 et Samedi 21 Sept 2013*

Eprouvette . Le Bourg - 22630 Saint André des Eaux - 02 96 82 26 42 -
www.leprouvettebar.com

PERMIS DE CONSTRUIRE DELIVRES EN 2012

MENARD BRULE Bertrand, construction d'une maison individuelle « Les Champs Barbé »

PIRIOU-LE BRETON Maël, construction d'une maison individuelle, « Le Bourg »

M. QUELAVOINE Josselin, construction d'une maison individuelle, « Les Basses Mares »

M. BAPTISTE Jean-Michel, construction d'une maison individuelle « Les Champs Barbé »

LISTE DES ASSISTANTES MATERNELLES

Assistantes maternelles et/ou familiales	Adresse	Type d'agrément Capacité d'accueil
BUAN (URTEBISE) Isabelle Tél. : 02.96.27.45.81	Le Champ Richet 22630 Saint-André-Des-Eaux	Maternel 3 M
CLOTEAUX Jessica Tél. : 06.73.07.06.41	La Basse Milière 22630 Saint-André-Des-Eaux	Maternel 3 M
FRETIN Sophie Tél. : 02.96.27.48.33	5 lot des Tilleuls 22630 Saint-André-Des-Eaux	Maternel 2 M
SUAS (BRANDILY) Nadine Tél. : 02.96.27.57.62	Les Hautes Mares 22630 Saint-André-Des-Eaux	Maternel 3 M

LOCATION DE LOGEMENT

Côtes d'Armor Habitat
propose à la location :

7 lotissement des Tilleuls (derrière l'église)
Logement individuel
Type 3
Disponible au 05/04/13
Prix du loyer : 318,77 €
Mode de chauffage : électricité

Contact : Côtes d'Armor Habitat : 02.96.94.12.41

L'ACTUALITE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

ACTUALITES SUR LA FUSION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE DINAN ET CELLE DU PAYS D'EVRAN

La Communauté de Communes du Pays d'Evran a pris une délibération positive sur la fusion entre la Communauté de Communes de Dinan et celle du Pays d'Evran – 20 voix pour et 4 abstentions. Les huit communes de la communauté ont également délibéré favorablement pour cette fusion.

Au 1er janvier 2014, la nouvelle communauté, dont le nom reste à trouver – pourquoi pas DINAN Communauté ou encore Dinan-Pays de Rance (DPR) ! – sera opérationnelle. L'année 2013 sera consacrée à mettre au point les statuts de la nouvelle communauté, en particulier en examinant les points de vigilance qui ont été listés par les diverses commissions de notre communauté : élimination des déchets, voirie d'intérêt communautaire, assainissement collectif, …

CARTE D'IDENTITE DE LA NOUVELLE COMMUNAUTE :

26 communes, 46 873 habitants

COMMUNES	SUPERFICIE (Ha)	POPULATION	DISTANCE
AUCALEUC	638	900	5
BOBITAL	500	1010	6
BRUSVILY	1182	1095	10
CALORGUEN	848	633	5
DINAN	410	12051	0
LANVALLAY	1460	3521	0,2
LA VICOMTE SUR RANCE	457	1003	7,5
LE HINGLE	337	832	6
LEHON	456	3020	1
PLEUDIHEN SUR RANCE	2455	2799	13
QUEVERT	1247	3498	3
SAINT CARNE	836	964	5
SAINT HELEN	1702	1249	10
SAINT SAMSON SUR RANCE	627	1537	5
TADEN	2100	2050	5
TRELIVAN	1100	2389	7
TREVRON	960	800	8
VILDE GUINGALAN	735	1164	7
EVRAN	2356	1671	11
PLOUASNE	3361	1564	19
LES CHAMPS GERAUX	1909	1049	9,5
SAINT JUVAT	1741	656	12
SAINT JUDOCE	1019	547	14
LE QUIOU	506	339	13
SAINT ANDRE DES EAUX	524	258	11
TREFUMEL	581	274	14
TOTAL	**30047**	**46873**	

(Chiffres INSEE 2010)

LE PROJET DE TERRITOIRE

Pour définir le projet de territoire, la communauté de communes a organisé depuis septembre 2011 de nombreuses réunions au cours desquelles des élus des 2 communautés et des agents des services se réunissent autour de thématiques précises (Enfance -jeunesse, déchets, scolaire, aménagement – déplacements - assainissement, services à la personne, environnement - cadre de vie, développement économique et développement durable, social).

Vous pouvez consulter l'intégralité des comptes rendus de ces différentes réunions sur le site de la communauté de communes du pays d'Evran.

Cette première étape a permis de faire un état des lieux du mode de fonctionnement de chacune des communautés de communes, dans un objectif d'interconnaissance et de transparence.

La seconde étape a été, compte tenu de l'état des lieux, de construire le projet de territoire tout en tenant compte des enjeux explicités par les élus et des spécificités de chacun, le but n'étant pas de dénaturer, de transformer le territoire mais bien de lui offrir un développement cohérent. C'était l'un des objectifs de la journée du 29 septembre 2012 à l'espace Dériole à Plouasne.

A court et moyen termes, la nouvelle communauté se fixe deux orientations principales :

1- Etre un territoire actif économiquement et générateur d'emplois,

Sur le plan même de l'économie / emploi :

- ✓ Compléter et qualifier l'offre territoriale d'espaces d'activités économiques,
- ✓ Développer les services aux entreprises et aux salariés pour renforcer l'attractivité économique du territoire.
- ✓ Désenclaver notre territoire : relancer, soutenir et faire aboutir le projet de contournement de Dinan. Influer sur le tracé de ce contournement afin de désenclaver notre territoire et ainsi faciliter son développement économique : commerces, zones artisanales, tourisme, etc.- Ce projet structurant et fédérateur, sert de pont entre nos deux territoires et nous devons tout faire pour que ce projet de territoire de la nouvelle communauté voie le jour le plus vite possible

Sur le plan du Tourisme

- ✓ Structurer les acteurs du tourisme,
- ✓ Mettre le territoire en production pour proposer une offre diversifiée et de qualité,
- ✓ Favoriser les activités de pleine nature,
- ✓ Soutenir les hébergements s'inscrivant dans la dynamique territoriale et de créer un espace restauration/hébergement à Bétineuc permettant d'accueillir des groupes de randonneurs, classes de découverte, etc.

2- Développer des services de proximité, adaptés au cadre de vie et à la qualité environnementale et urbaine du territoire.

- ✓ Compléter l'offre en équipements petite enfance et jeunesse dans un souci de proximité,
- ✓ Dynamiser la politique jeunesse/famille sur le territoire,
- ✓ Lutter contre l'isolement des personnes âgées et développer les relations intergénérationnelles,
- ✓ Accompagner l'accès aux services et à l'emploi,

LES CRAINTES DE LA FUSION

La procédure de fusion se trouve au cœur des discussions locales. Craintes de dilution de la commune au sein de vastes assemblées, devenir des personnels, réduction des vice-présidences…

Les projets de fusion se heurtent à des interrogations légitimes auxquelles des réponses doivent être apportées pour concilier la recherche de taille critique et de cohérence avec le bassin de vie et maintien de la proximité.

Examinons plusieurs éléments des « craintes de la fusion »

A – Transfert de compétences : quelques points de vigilance

La fusion n'est pas toujours un long fleuve tranquille. Outre les appréhensions des personnes, quelques dossiers ont particulièrement mobilisé les esprits. Le financement des ordures ménagères sera sans doute été le plus épineux.

Nous pratiquons la REOM (redevance d'enlèvement des ordures ménagères) qui s'appuie sur le service rendu, quand la CODI applique la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) déterminée sur la base du foncier bâti.

Nous avons deux ans pour examiner les avantages/inconvénients des deux systèmes, qui ont chacun leurs fervents partisans, avant de trancher. Quoiqu'il en soit notre réflexion communes sur : « l'incitation à mieux trier »

La compétence « voirie d'intérêt communautaire » sera restituée aux communes car la CODI n'a pas cette compétence. La loi Pélissard Sueur du 29 février 2012, apporte une solution à ce type de problème : créer un syndicat de communes à vocation unique, disposant des ressources calculées sur une dépense moyenne sur trois à quatre ans générées par l'entretien de ces routes définies comme d'intérêt communautaire.

Les autres points de vigilance (tarif des contrôles d'assainissement, d'eau potable, etc.) ont d'ores et déjà été soulignés en une solution convenable devrait être trouvée.

B – Aspects fiscaux et financiers : conséquences sur les impôts locaux

L'une des raisons essentielles de cette fusion est d'accroitre la solidarité financière entre les territoires. L'indicateur de ressources retenu par la préfecture est le « Potentiel financier » (= ressources fiscales + dotation de l'Etat). Plus le potentiel est élevé, plus une collectivité peut être considérée comme riche.

Aujourd'hui la CODI dispose de 786 €/habitant, tandis que la CC du Pays d'Evran ne dispose que de 552 €/habitants : la moyenne départementale étant de 793 €/habitant. Avec la nouvelle communauté, la richesse serait mieux répartie au sein du territoire puisque le potentiel financier moyen par habitant serait de : 755 €.

Une inquiétude largement répandue concerne la pression fiscale : avec la fusion nos impôts vont augmenter ! Et bien NON ! Pour illustrer notre propos, prenons le cas du taux communautaire de la taxe d'habitation :

Avant la fusion ce taux était de 14.18 % pour la CCPE et de 12.56 % pour la CODI. Après fusion il sera, pour l'ensemble du territoire de : 12.71 %. La conséquence sur les impôts communaux des communes membres de la CCPE est une baisse de la pression fiscale : le gain par habitant de la CCPE serait de 13.21 €. En contrepartie, puisqu'il y a neutralité financière, ce sont les habitants actuels de la CODI qui subiraient une hausse de pression fiscale. Cependant, celle-ci portant sur 40 515 habitants, la perte par habitant CODI serait de 2.05 €.

BAC A ORDURES MENAGERES

Depuis juillet 2012, l'agent municipal accompagné de vos élus vous ont distribué de nouveaux bacs roulants pour la collecte des vos ordures ménagère. Ce nouvel équipement s'inscrit dans une volonté d'amélioration du service « élimination et valorisation des déchets »de la Communauté de Communes du Pays d'Evran. Les objectifs étant d'améliorer les conditions de travail des agents, la propreté urbaine et le confort des usagers.

Dés lors que votre foyer est équipé de ce nouveau bac, il est impératif de l'utiliser comme seul contenant pour vos ordures ménagères qui ne peuvent pas être recyclées.

A partir du 1er janvier 2013, les agents de collecte ne récupéreront plus les sacs et autre bac non identifié « Communauté de Communes du Pays d'Evran ».

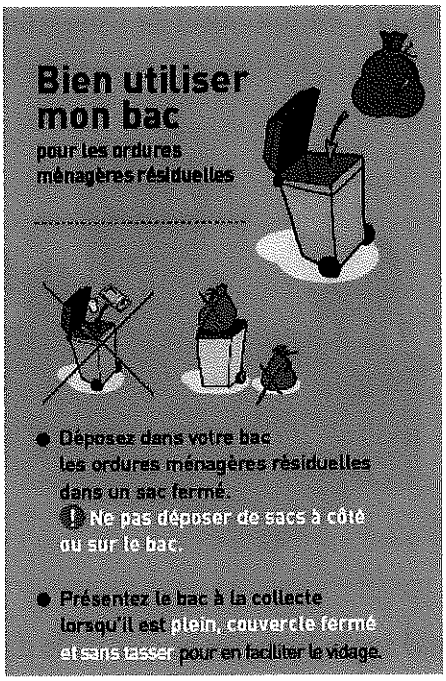

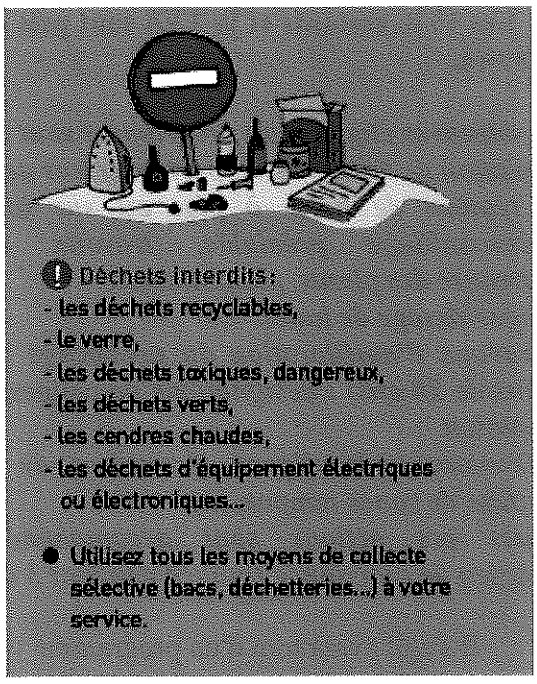

L'entretien courant des bacs (nettoyage, lavage) est à la charge de l'usager. Les bacs doivent être maintenus en bon état de propreté par l'utilisateur autant intérieurement qu'extérieurement.

La maintenance est à la charge de la Communauté de Communes du Pays d'Evran, qui assure le remplacement des pièces détachées susceptibles de s'user ou d'être détériorées, telles que roues, couvercles, axes et puces d'identification.

Pour toute opération de maintenance ou d'adaptation, les usagers doivent contacter les services de la Communauté de Communes d'Evran 02.96.27.46.69.

Changement de bac : En cas de changement de situation (départ d'une personne au foyer, naissance...) des réajustements quant au nombre ou au volume des bacs pourront être effectués. Ceux-ci s'effectueront impérativement sur demande écrite (mail, fax ou courrier) à la Communauté de Communes du pays d'Evran, en fournissant les justificatifs nécessaires. Il est à noter toutefois qu'un seul changement de bac par an et par usager sera autorisé.

Déménagement : Il conviendra de laisser les bacs sur place, car la Communauté de Communes reste propriétaire. Les anciens occupants devront se signaler leur départ afin de d'arrêter de la facturation du service. Les nouveaux arrivants devront également se signaler pour leur attribuer leur bac.

Pour tout renseignement n'hésitez pas à contacter les services de la Communauté de Communes du Pays d'EVRAN 02.96.27.46.69

PROGRAMME BREIZH BOCAGE

Breizh Bocage est un **programme unique de reconstitution du bocage** (2007-2013), à l'échelle de la Bretagne et destiné à tous (collectivités, agriculteurs et particuliers).

Ce dispositif Breizh Bocage vise principalement à améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques mais présente également un intérêt pour la protection des cultures, la préservation de la biodiversité, la production de bois et la restauration des paysages.

L'objectif est donc de créer de nouvelles haies bocagères ou talus et de regarnir les haies existantes, dans le cadre d'opérations collectives.

Ce programme est un partenariat entre le Conseil Général des Côtes d'Armor, le Conseil Régional, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et le fonds européen agricole pour le développement rural.

Dans le cadre de Breizh Bocage, les actions sont financées à hauteur de 90% sur le montant HT. **Les 10% restants et la TVA sont pris en charge de la Communauté de Communes du Pays d'Evran.**

Les dépenses éligibles au programme sont :
- Création de talus sans apport extérieur de terre
- Création de haies à plat ou sur talus avec débroussaillage préalable, travaux du sol, fourniture des plants, plantation,...
- Regarnissage de haies.
- Travaux d'amélioration du néobocage (haies de moins de 20 ans) : désignations de coupes, taille de formation
- Travaux hydrauliques (fermeture de brèches, création de zones tampon,...)
Toutes ces actions sont accompagnées d'un entretien de croissance financé pendant 3 ans.

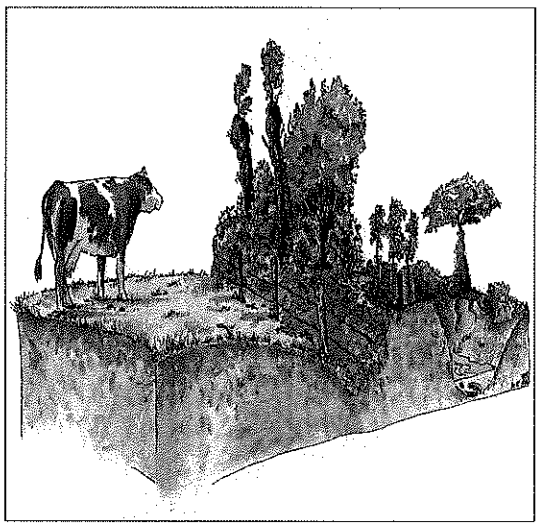

Il s'agit avant tout d'un programme volontaire basé sur la base d'échanges et de discussions.

En 2012 et 2013, l'animation bocagère consistant à rencontrer les exploitants agricoles et toutes personnes intéressées sera réalisée par l'Association C.O.E.U.R. Emeraude.

Les communes concernées sont Plouasne, Evran et les Champs Géraux.

Un technicien (Cédric JAMET de C.O.E.U.R. Emeraude) viendra sur place afin d'établir votre projet.

Les travaux seront réalisés durant l'hiver 2013/2014, sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes du Pays d'Evran.

Un exemple de plantation dans le cadre de "Breizh Bocage" : au lieu dit "Fondebon" sur une parcelle appartenant à Jean-Philippe Renault où sera planté 720m.

COEUR émeraude

Pour plus de renseignements, contacter l'Association C.O.E.U.R. Emeraude au 02.96.82.31.78.

PROGRAMME D'AIDE A L'AMELIORATION DE L'HABITAT

La communauté de communes du pays d'Évran a mis en place, sur 2 années, jusqu'à fin 2013, un programme d'amélioration de l'habitat sur son territoire. Ce programme s'adresse aux propriétaires occupants qui souhaitent réaliser des travaux d'économies d'énergies (changement d'une chaudière, installation d'un poêle, isolation de la couverture) ou d'adaptation de leur logement au handicap, au vieillissement (douche siphon de sol, rampe d'accès).

« Il permet à ces propriétaires de bénéficier de financements très intéressants avec des subventions ou des prêts leur permettant de réaliser leurs travaux dans de bonnes conditions, lesquels ne doivent pas être commencés avant d'en avoir reçu l'accord écrit », explique Céline Roche de Pact Habitat et Développement des Côtes-d'Armor.

Les politiques publiques de l'habitat intègrent dans leurs priorités la lutte contre le mal-logement dans le parc privé. **« Avec un parc plutôt ancien, des populations à ressources modestes et une proportion significative de personnes retraitées, le département des Côtes-d'Armor est directement concerné par cette thématique. »**

L'association Pact Habitat et Développement, qui agit depuis près d'un demi-siècle pour l'amélioration de l'habitat en Côtes-d'Armor, a donc décidé de l'engagement d'une vaste campagne d'information et de contact direct avec les habitants concernés, qui se déroulera de mai 2012 à avril 2013.

LE PAYS DES FALUNS

La Communauté de Communes a souhaité valoriser l'important travail, sur notre territoire, de Mme ORAIN et de Mr RIOULT, du Service de l'Inventaire du Patrimoine de la Région Bretagne, sous la forme d'un ouvrage : « En Haute Bretagne, le Pays des Faluns ».
L'édition en a été confiée à : Editions Ouest France –Edilarge S.A

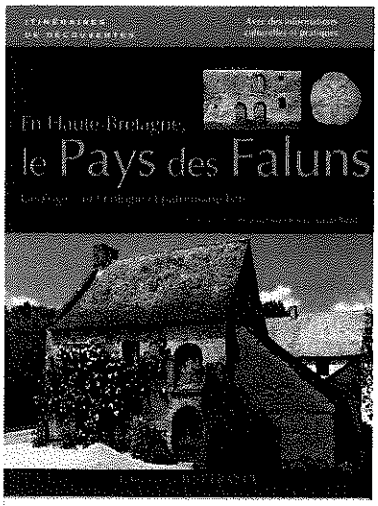

Cet ouvrage, au format 18*24 cm avec 144 pages, broché avec rabats est de très haute qualité qu'il s'agisse des textes, photos ou typographie.

Il a été tiré en 3 500 exemplaires : 1 300 seront distribués dans les divers points de vente d'Ouest-France en Bretagne et 2 200 sont mis en vente à la Communauté de Commune du Pays d'Evran au prix de 16.50 €TTC l'unité.

3ème NUIT DES EGLISES

Le soir du 6 juillet, au moins une cinquantaine d'églises seront ouvertes et illuminées à travers le pays, souvent avec de courtes animations : musique, exposition, présentation de l'histoire locale, …

La liste en sera publiée dans la presse et diffusée dans chaque église participant à la « Nuit des églises 2013 » : l'occasion d'un parcours insolite de lumière en lumière !

PORTES OUVERTES AU JARDIN

Les 15 et 16 juin prochains, ouvrez les portes de votre jardin !

En Bretagne, tous les 2 ans, les acteurs du tourisme, de l'environnement et du jardinage se mobilisent pour promouvoir les solutions de jardinage au naturel, c'est-à-dire sans pesticides ni engrais chimiques. Au cours d'un week-end de juin, des jardiniers amateurs ouvrent gratuitement leur porte aux visiteurs pour échanger sur les techniques, les savoir-faire, les trucs et astuces de jardinage, dans un cadre convivial.

L'objectif est de montrer à chacun qu'un jardin sans pesticide, respectueux de l'environnement et de la santé, accueillant pour la biodiversité, c'est possible... et c'est pas compliqué !

Cette année encore, plus de 100 jardiniers amateurs vont ouvrir la porte de leur jardin dans toute la Bretagne. Pourquoi pas vous ?

Pour participer, il n'est pas nécessaire d'avoir un jardin d'exception. Il suffit de jardiner sans produit chimique, de présenter quelques solutions intéressantes pour le jardinier et surtout d'avoir envie de transmettre son expérience.

Pour vous inscrire, télécharger le formulaire d'inscription sur www.bienvenuedansmonjardinbretagne.org

INFORMATIONS CITOYENNES

Recensement obligatoire dès 16 ans

Le recensement est obligatoire dans les 3 mois suivant la date anniversaire des 16 ans de vos enfants garçons et filles.

Attention ce recensement est nécessaire pour pouvoir passer tout examen : permis de conduire, bac…

Nous vous invitons à vous renseigner auprès du service des Affaires citoyennes dans les 3 mois suivant la date anniversaire des 16 ans de vos enfants.

Attention, la présence du demandeur est obligatoire.

Présentez vous en mairie avec les documents suivants :

- Le livret de famille ;
- La carte d'identité en cours de validité ;
- Un justificatif de domicile de moins de trois mois (quittance de loyer, facture EDF…).

L'attestation de recensement : ce document doit être conservé précieusement.

Il est **indispensable pour s'inscrire aux examens** et concours soumis au contrôle de l'autorité publique : CAP, BEP, BAC, permis de conduire, et même conduite accompagnée.

De plus, votre recensement permettra votre inscription d'office sur les listes électorales à 18 ans, si vous avez effectué votre journée d'appel et si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

Suppression des autorisations de sortie de territoire pour les mineurs à partir du 1er janvier 2013

A partir du 1er janvier 2013, les mairies n'auront plus à délivrer les autorisations de sortie du territoire (individuelles ou collectives) pour les mineurs qui souhaitent voyager.

Un mineur français pourra voyager seul avec les titres d'identité demandés par le pays de destination (carte d'identité dans l'Union européenne, passeport hors Union européenne).

Certains pays imposent des modalités spécifiques supplémentaires telles qu'un visa ou une autorisation parentale pour les mineurs. Aussi est-il conseillé de préparer son voyage en vérifiant au préalable les documents demandés sur l'espace dédié du site internet du ministère des Affaires étrangères, dans la rubrique « conseils aux voyageurs ».

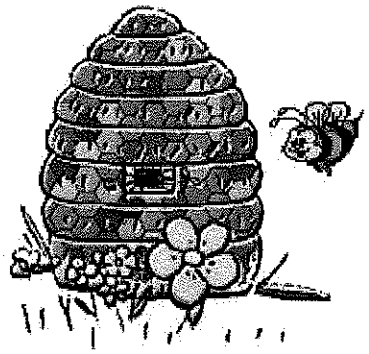

MA RUCHE : JE LA DECLARE !

Comment déclarer ses ruches ?

Les apiculteurs ayant déjà fait leur déclaration en 2010 et 2011, peuvent se rendre sur le site Internet gouvernemental : http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/TeleRuchers-teleprocedure pour déclarer leurs ruchers.

Les autres doivent faire une déclaration « papier ». Pour cela, il suffit de remplir un formulaire **CERFA n° 13995*01** (disponible sur le site internet http://vosdroits.service-public.fr/pme/R15642.xhtml ou sur demande à votre GDS départemental.)

Un geste citoyen et responsable

Vous avez des abeilles ? Alors déclarez vos ruches. Faites le tout de suite, sans attendre, sans remettre à demain. De ce geste simple s'en suit des faits sanitaires essentiels. Vous participez concrètement à la lutte contre les maladies (loque américaine....) et à l'optimisation du réseau d'épidémiosurveillance du trouble des abeilles.

À PROPOS DES GROUPEMENTS DE DÉFENSE SANITAIRE

Les Groupements de Défense Sanitaire sont des associations d'éleveurs dont la mission est la protection de la santé des animaux. Ils mettent en place des actions de prévention, d'assainissement et apportent un appui technique et financier à leurs adhérents.

Les Bouchons d'espoir

L'association « **Les Bouchons d'espoir** » créée en 2002, collecte tous les BOUCHONS PLASTIQUES et en LIEGE, afin d'aider financièrement les familles des Côtes d'Armor qui doivent supporter de lourdes charges pour les besoins matériels et médicaux de leur enfant handicapé.
Depuis 10 ans, **50 640 euros** ont été distribués dans le Département.
Pour obtenir ces fonds, **350 tonnes de bouchons** ont été vendues à une usine de recyclage, afin d'être réutilisés dans la fabrication de différents objets.
Aujourd'hui, les bouchons sont de plus en plus légers, donc un volume supplémentaire est nécessaire pour obtenir le même tonnage.

Les bouchons d'espoir
Côtes d'Armor

Pour nous aider, ne les laissez plus sur les bouteilles avant de les déposer dans les centres de tri, apportez les dans nos lieux de collectes.
Tous les BOUCHONS PLASTIQUES : alimentaires, cosmétiques, entretiens et les BOUCHONS EN LIEGE sont récupérés.
Nous acceptons aussi vos dons d'argent et, en échange un reçu fiscal vous sera expédié.
Pour plus de renseignements,
contactez la Présidente Anita PECHEUX au 02-96-26-83-13.
Merci de soutenir les familles qui élèvent un enfant déficient, et d'avoir un regard sur leurs soucis par l'intermédiaire de notre association.

Si vous êtes confrontée à la violence, **ne restez pas seul-e**

Venez nous rencontrer pour trouver le soutien nécessaire afin de faire évoluer votre situation, à votre rythme.

L'Espace Femmes du Pays de Dinan est un lieu d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation qui saura vous accueillir et prendre du temps avec vous.
Vous y trouverez écoute, compréhension et soutien et des personnes qualifiées vous aideront dans vos démarches.

S'il ne vous est pas possible de vous déplacer, prenez contact par téléphone ou par mail et nous vous recontacterons.

Accueil pour victimes de violences conjugales	**Accueil pour victimes de violences sexuelles**
☎ 02 96 85 60 02 (ligne directe)	☎ 02 96 85 60 05 (ligne directe)
Contact : **Annie OLLAGNIER**	Contact : **Christiana BAPTISTE**
Mail : espacefemmes.pays.dinan@cegetel.net	Mail : christiana.espacefemmes@cegetel.net

Vous pouvez aussi contacter l'accueil de l'Espace Femmes, aux heures d'ouverture,
le mardi de 9h30 à 12h00 – les jeudis et vendredis de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30.
au ☎ 02 96 85 60 01 (standard)
7 rue Victor Schoelcher
22100 DINAN

CPAM : une adresse postale unique pour tous vos courriers

La CPAM des Côtes d'Armor a mis en place une ***adresse postale unique sur le département.***

Si vous dépendez du régime général de sécurité sociale, quel que soit votre lieu d'habitation en Côtes d'Armor, vous devez désormais **adresser tous vos courriers à cette seule adresse** :

CPAM des Côtes d'Armor

22024 Saint-Brieuc cedex 1

Pensez à préciser votre numéro de sécurité sociale sur tout courrier adressé à la CPAM. Sans cette information, votre dossier ne peut être traité.

Aménagement du bourg et liaison piétonne

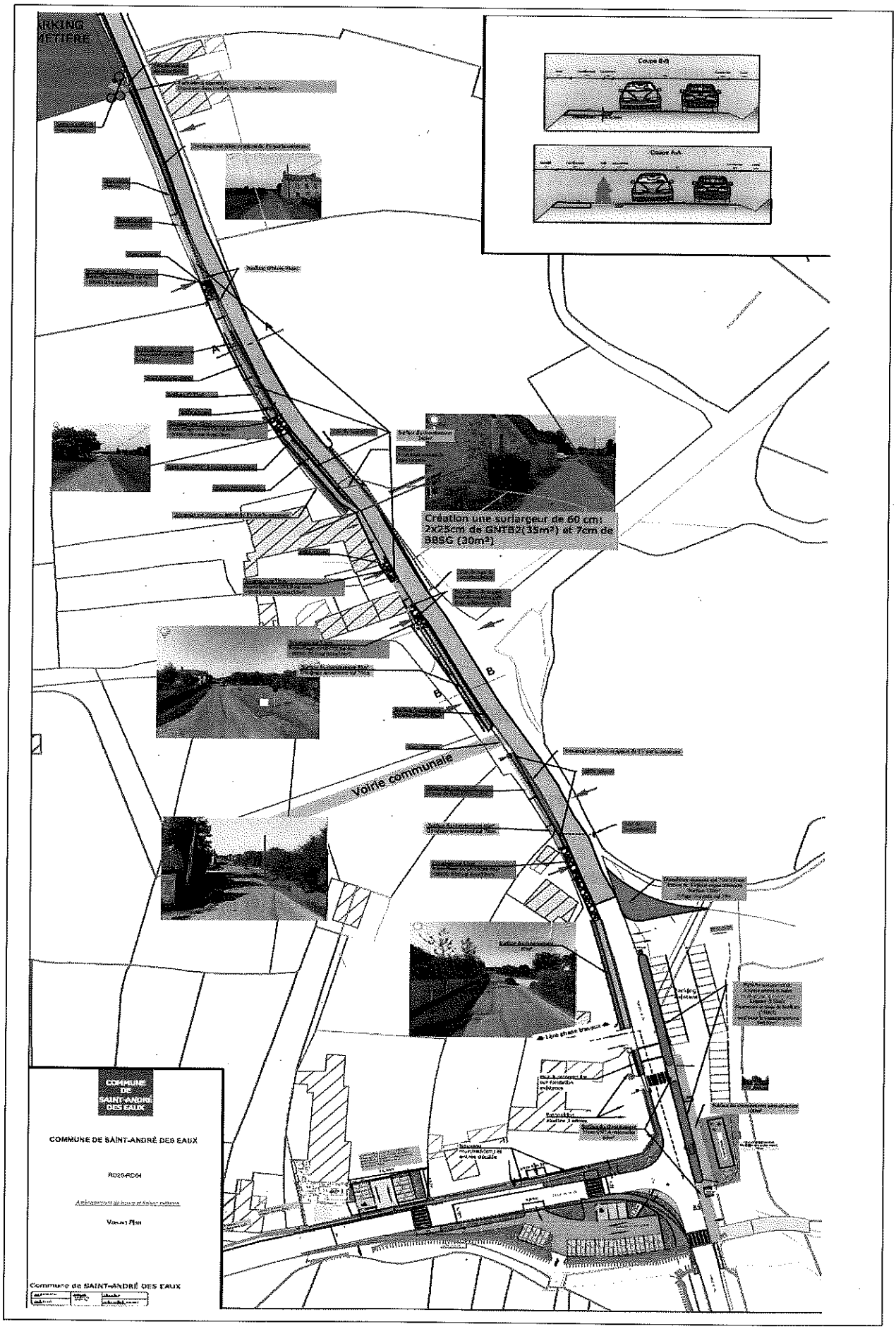

SERVICES / COMMERCES

LOISIRS

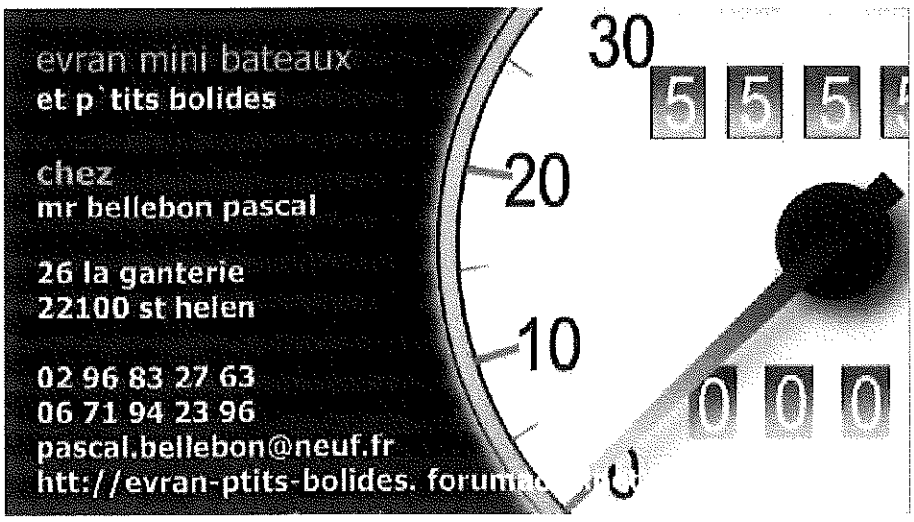

LES HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DE LA MAIRIE

Suite au changement de secrétaire en ce début d'année 2013, Mme Valérie KOPP vous accueillera aux horaires suivants :

Lundi	*13h30 à 17h30*
Mardi	*Fermé*
Mercredi	*15h30 à 17h30*
Jeudi	*13h30 à 17h30*
Vendredi	*13h30 à 17h30*
	(Fermé le 2ème vendredi du mois)
Samedi	*8h30 à 12h30*
	(Uniquement le 1er samedi du mois)